Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 25 mars 2024, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier,

Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Natalie Parent

Sont également présents : M. Sébastien Roy, directeur général

Mme Mylène Rioux, directrice adjointe des

Services juridiques et greffière

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision quant à la tenue de la présente séance extraordinaire:
- Demande d'information concernant le prix convenu à l'offre d'achat;
- Demande d'information quant à l'usage prévu à la revente du terrain.

Fin de la première période de questions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-092 Offre d'achat d'immeuble – partie du lot 6 223 908 – 1600, boulevard Lionel-Boulet Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT que la résolution 2023-163 assujettit le lot 6 223 908, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, aux fins municipales de redéveloppement ou d'optimisation des espaces;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 223 908 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, a notifié à la Ville son intention d'aliéner son immeuble au locataire des dernières années, soit la compagnie Hitachi Énergie Canada inc.;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre la Ville et Hitachi Énergie Canada inc. afin que la Ville puisse acquérir une parcelle du lot 6 223 908, représentant environ 30 000 mètres carrés, le tout selon le plan joint aux présentes, et ainsi appliquer la fin municipale prévue au règlement 966;

CONSIDÉRANT que les termes et conditions de cette vente doivent être encadrés par une offre d'achat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'une offre d'achat pour l'acquisition d'une parcelle du lot 6 223 908 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, tel que décrit au plan joint à l'offre d'achat, avec la compagnie Hitachi Énergie Canada inc., par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2024-093 Renonciation à exercer un droit de préemption – lot 6 223 908 – 1600, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 223 908 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, a notifié à la Ville son intention d'aliéner son immeuble;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 473 427 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un délai de 60 jours pour notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption ou non;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur le lot 6 223 908;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire de l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 473 427 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation de l'avis d'assujettissement par la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

Aucune question.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, mons	ieur le	e maire lève	l'assemble	ée à 20) h 09.
Le maire,	La jurio	directrice diques et gro	•	des	Services
Martin Damphousse	Myle	ène Rioux, (OMA		